

Genre du véhicule Automobile	Marque de fabrique KAESSBOHRER	Type Setra S 150 K	Fiche d'homologation No CH 2461 09
---------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	---------------------------------------

Constructeur	KARL KAESSBOHRER, Fahrzeugwerke GmbH, 7900 Ulm (D)
Identification	"SETRA" à l'avant et à l'arrière du véhicule, "S 150" de chaque côté sur véhicule à côté des portes AV "SETRA S 150 K" sur plaque du constructeur
Plaque constr.	à placer dans compartiment du moteur sur tête du cylindre du cylindre à essence
Marque du châssis	à placer dans compartiment du moteur, en haut sur l'accessoire
Ident. du moteur	"S R-1215-624-24 K" à gauche, au centre sur bloc-moteur près pompe à injection (plaque)
Importateur princ.	WITCOMBEE AG, Steirackerstrasse, 8300 Elatzen
Véhicule homologué	123 156 Signes fixes dans code du type Setra S 150 K

CHASSIS	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 6
Direction	mécanique avec assistance hydraulique
Transmission	mécanique, sur demande avec boîte primaire
Nombre de vitesses	6 ou 2x6 Entraînement essieu AR
Frein de service	air comprimé hydraulique, 2-circuits, disques sur toutes les roues
Frein auxiliaire	à ressort progressif sur roues AR *)
Frein d'arrêt	id. frein auxiliaire
Ralentisseur	s'échappement, non progressif
Contrôle 2 circ.	**)

FAHRSERIE	
Nombre de portes	3 Indic. vit. tachym. / km/h
Ceintures sécurité	- Rétroviseur 2/extér. 1/intér.
Cale	460x200x240 Attelage -
Antivol	selon la disposition
Nombre de places t	des sièges centre ar

DIMENSIONS	
Longueur	int. 10000 ext. 12000 Empattements 6000 /
Largeur	2300 2500 /
Hauteur	1950 2200 Voie av 2000 ar 1800
Porte à faux lat.	Voies av - ar -
	av 2500 2620 ar 2600 2360 Braquage g 19,8 d 19,8
Distance volant - vers l'avant du véhicule	

MOTEUR			
Marque	HEINISCHEL	Type	CH-1215-624-24K
Construction	en liège	Temps	1
Carburant	D	Position	arrière
Rafroidiss.	eau	Nombre cylindr.	6
Alésage	130	Course	100
Cylindrée	11930	CV-impôt	20,0
Puissance en CV	240 D I E	à t/min	2150
Bruit	81 dB/A	à t/min	2150
Silencieux	1 pot 960 x 6 217 mm		
Mesure des gaz	Pachard 2,0		
Déparasitage	-		

PONDS			
	avant	arrière	total
Poids à vide			
Charge utile			
Poids total			
Garantie fabr.	10000	10500	16000
Dimens. pneus	10,00 R 20	10,00 R 20	(Variantes voir remarques)
Ply / atü	8,0	8,0	
Charge pour V max	6000	10500	
	100	100	
Garantie poids remarquable avec frein			-
Garantie poids remarquable sans frein			-
Garantie poids de l'ensemble			-
Poids remarquable testé			-
Vitesse maximale selon le constructeur			90-100 km/h +-)
Vitesse maximale testée			- km/h

EQUIPEMENT	
Feux de route	CR (E)
Feux route compl.	-
Feux de croisement	CR (E)
Feux de position	A (E) dans CR
Feux de brouillard	R (E) Feux rouges R-SI (E)
Feux stop	R-SI (E) Feu de recul 2/séparés
Eclignoteurs	av-lat.: 4 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av - 1 I (E) ar I (E)
Feux de gabarit	av A (E) 1 ar R (E)
Avert. optique	oui Eclair. plaque 2/sép. au centre
Essuie-glace	2 balais avec/sans lave-glace
Avertisseurs	1/ROUCH CH 5 0301 03 (2-tons) (98) dB/A
	1/ACORST CA/CR CH 5 0901 01/02 (102) dB/A
	() dB/A

INDICATIONS pour le PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule	Autocar
Marque et type	KARLBOHRER Setra S 150 K
Homologation	
N°	CH 2461 09
Carrosserie	car
Places total	selon la disposition des sièges
Poids à vide	sel. hull. pes. Carburant D
Charge utile	sel. vhc. CV-impôt 60,81
Poids total	16000 Cylindrée 11240

REMARQUES, MODIFICATIONS, CONDITIONS et INSCRIPTION dans le PERMIS DE CIRCULATION, page 4:

- * Frein à ressort : pression de libération par réservoir séparé, par poussoir dans la cabine; libération mécanique par vis dans les cylindres des ressorts
- ** Contrôle 2 circuits: partie air comprimé: manomètre de pression, vibreur, aiguille d'avertissement et lampe-témoin
partie hydraulique : flotteur avec lampe-témoin séparée
Variante de pneu : 11 - 22,5 TL 16 PR charge AV= 6000 kg, AR= 10800 kg à 8,00 atü V max 100 km/h
Sorties de secours : 3 fenêtres sur la gauche, 4 sur la droite, 1 à l'arrière, dûment marquées
Outils de secours : 6 marteaux au total; 3 de chaque côté sur les montants des fenêtres.
- *** Vitesse maximale : ne doit pas dépasser 113 km/h si équipé de pneus 10.00 R 20 et 11 - 22.5, la charge des pneus étant insuffisante pour une charge utile autorisée de 4500 kg, correspondant au pont arrière avec la plus grande démultiplication, soit 5,25 : 1.
Avec un pont arrière ayant une démultiplication de 4,67 : 1, resp. une vitesse maximale de 126 km/h, des pneus MICHELIN 11 - 22,5 X GV 16 PR (ou analogues) doivent être montés étant garantis pour une vitesse maximale de 130 km/h.

A noter dans le permis de circulation:

- disque > 2,30 m exigé.

Lieu et date de l'homologation
Zurich, 26./27.3.74

HOMOLOGATION FEDERALE DES TYPES DE VEHICULES